

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2755

présenté par
M. Kasbarian, Mme Thevenot, Mme Lebec, M. Metzdorf, M. Maillard, Mme Miller et
M. Rodwell

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 67, insérer l'article suivant:

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--